



DECISION N° 014 /D/INJS/DAG/2024 DU 08 AVR 2024 RETENANT CERTAINES ENTREPRISES SUITE À L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/AAMI/INJS/DAG/2024 DU 22 FÉVRIER 2024 RELATIF À LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TOPOGRAPHIQUES ET ARCHITECTURALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CAMPUS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE VILLAGE NLONG PAR ELAT DANS L'ARRONDISSEMENT D'AWAE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA, AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2024 ;

Vu les nécessités de service ;

Décide :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après désignées ont été retenues dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation dont l'objet est sus-mentionné.

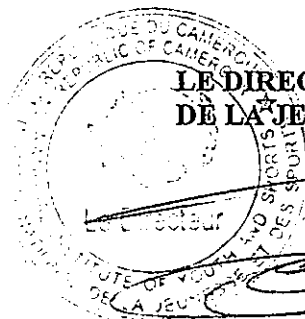
:

- 1- Ets ICOR INTERNATIONAL, Tél : 672 16 43 43 / 699 42 03 41, CONTR : P1066001975350, RC/YAO/2019/A/350
- 2- Ets ASKO MULTISERVICES, Tél : 683 65 33 10 / 693 70 03 56, CONTR : PO47617427891Z, RC/YAO/2022/A/1976
- 3- Ets SAINTE MARIE THERESE, Tél : 697 04 13 41 / 678 41 38 32, N°RCCM : RC/YAO/2019/A/1136, CONTR : P038512751988C

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressés (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.



LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Edmond Minye
EBAL MINYE Edmond